2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

2017

MODÈLE 3

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR PIE BAVARDE

Période autorisée : ☐ **du 1er mars 2017 au 31 mars 2017 pour la pie bavarde**

PÉTITIONNAIRE : Je soussigné(e)

NOM-PRENOM :	
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	
PROFESSION :	

agissant en qualité de : ☐ Propriétaire, ☐ Titulaire du droit de chasse et du droit de destruction,
(cocher la case) ☐ Délégué du propriétaire **(fournir une copie de la délégation)**

Je certifie que cette action ne donne lieu à **aucune forme de rémunération**.

J'ai notamment pris note que :

- le tir s'effectue sur la pie bavarde.
- le tir ne peut s'effectuer qu'à partir de postes fixes matérialisés de main d'homme.
- le tir dans les nids est interdit.

LIEUX DE DESTRUCTION

COMMUNE :	
LIEUX-DIT(S) :	
SECTION ET N°PARCELLE(S) :	

(cocher la case)

☐ **sollicite, après avoir pris connaissance de l'arrêté ministériel du 2 Août 2012, relatif aux modalités de destruction à tir des nuisibles, l'autorisation de détruire la pie bavarde.**

La personne autorisée à détruire la PIE BAVARDE doit détenir cette autorisation lorsqu'elle réalise les opérations de destruction.

A .....le.....

Signature

DEMANDE à adresser à la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais « la fosse aux loups »-rue Victor Gressier-BP 80091 62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX qui transmettra après avis à la DDTM

AVIS DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DU PAS-DE-CALAIS	AVIS DE L'ADMINISTRATION	
☐ FAVORABLE	☐ FAVORABLE	AUTORISATION N° .....
☐ DEFAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	

Le Chef du Service De l'Environnement

Olivier MAURY

BILAN DE PRELEVEMENT A ADRESSER AVANT LE 20 Avril 2017 à la DDTM 100, avenue Winston Churchill 62022 Arras CS 10007.

Le retour de compte–rendu conditionnera l'éventuelle autorisation de destruction suivante.

BILAN

Date	Jour	Nombre observé	Nombre prélevé